

Hubert CHASTEL
6 rue de l'Egalité
34300 AGDE
Huissier de Justice Associé

PROCES VERBAL

DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE NEUF

ET LE DIX AVRIL

A la demande de :

L'Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil située à PORTIRAGNES PLAGE, représentée par son syndic, la société THAU IMMOBILIER, dont le siège social est situé Résidence Méditerranée Thermale, 40 avenue Raoul Bonnacaze à 34540 BALARUC LES BAINS.

Maître GARCIA Marie-Josée, Avocat à SETE, représentant l'ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil, m'ayant exposé:

«Que l'Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil était placée sous le contrôle d'un Administrateur Judiciaire, Monsieur ACQUIER.

Que suivant procès-verbal du 20 novembre 2008, il a été mis fin aux fonctions de Monsieur ACQUIER et désigné un nouveau Président en vue de l'Assemblée Générale de ce jour en la personne de Monsieur OLIO Jean-Claude.

Que ce jour, se tient une Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil à la salle polyvalente de PORTIRAGNES VILLAGE (34420) située Boulevard Frédéric Mistral.

Qu'elle souhaite qu'un Huissier de Justice assiste à cette Assemblée Générale.

Que je suis requis afin de me transporter sur place pour procéder à toutes constatations utiles».

C'est pourquoi,

Déférant à cette réquisition,

Je, Hubert CHASTEL, Huissier de Justice associé au sein de la SCP H.CHASTEL, à la résidence d'Agde, 34300, 6 rue de l'Egalité soussigné.

Certifié m'être rendu ce jour avenue Frédéric Mistral à PORTIRAGNES (34420) où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je constate que sont présents :

- Maître GARCIA Marie-Josée, Avocat
- Monsieur PELICIER Bernard, représentant la société THAU IMMOBILIER,
- Monsieur OLIO Jean-Claude, Président de l'ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil..

* A 9 heures, je constate que les membres de l'ASL pénètrent à l'intérieur de la salle. Je constate qu'un contrôle des présences et des mandats est exercé à ce niveau et qu'une feuille de présence est émargée par les propriétaires tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, lors de l'entrée en séance.

* A 9 heures 20, je constate que 246 personnes ont signé les feuilles d'émargement mises à la disposition des membres et que 251 pouvoirs ont été remis au syndic THAU IMMOBILIER, soit un total de 497 propriétaires présents ou représentés.

* A 9 heures 35, je constate que Monsieur le Maire de PORTIRAGNES prend la parole devant l'assemblée réunie et rappelle les règles d'urbanisme et de voisinage. Il fournit également des explications sur le tarif de l'eau et de la taxe de séjour et expose le projet de l'ouverture d'une ligne aérienne par la compagnie RAYANAIR entre CHARLEROI et BEZIERS.

* A 9 heures 50, je constate que Monsieur OLIO ouvre la séance et procède à la présentation du Bureau.

* A 9 heures 55, je constate qu'a lieu une projection au moyen d'un rétroprojecteur sur le résumé des activités du Bureau. Une copie des animations projetées est jointe au présent procès-verbal..

* A 10 heures, sont désignés 6 scrutateurs afin d'assister le syndic dans le dépouillement des votes.

* Pendant la présentation vidéo, je constate diverses interventions orales des membres de l'Association, notamment concernant des observations sur les échanges de mails, le recouvrement des charges et les répartitions.

* A 12 heures, je constate qu'a lieu le début du vote suivant l'ordre du jour joint au présent procès-verbal..

* A 12 heures 05, je constate que Monsieur LEBLANC Charles présente un exposé de la gestion des déchets et de l'entretien des espaces verts.
Monsieur LEBLANC procède également à un exposé sur le réseau de distribution d'eau et répond aux questions diverses de l'assemblée..

Je constate le bon déroulement des votes et j'atteste de la validité des dépouillements.

* A 13 heures 30, je constate, après avoir assisté au dépouillement, que sont proclamés les résultats des votes..

Une copie des résultats des votes fournie par le syndic et vérifiée par mes soins est jointe au présent procès-verbal..

* A 13 heures 45 Monsieur OLIO déclare la séance levée.

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat fait pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant..

